

RF Département : ALPES-MARITIMES

SIRET 25060149900016

Organisme : Syndicat Mixte « Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes »

N° 2007-05/02

## COMPTE DE GESTION EXERCICE 2006

### DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 mai 2007

Concernant l'approbation du compte de gestion par *Monsieur TREHIN*, receveur.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de *Monsieur Jean THAON*,

Après s'être fait représenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant .....

- NEANT -

16/05/2007



# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(suite)

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

- NEANT -

Fait et délibéré à Nice, le 21 mai 2007

Ont signé le registre des délibérations:

MM. THAON, BALDINI, BLANCHI, ESTROSI, FRANCO, FRERE, GILLY,  
LORENZI, MANFREDI, MANGIAPAN, MARY, MASCARELLI, VICTOR.  
MMES ALLA VENA, BRUN, PASTOR, RAYBAUD, RENAUDO, ROUQUIER,  
SOMARIA, STEFANI.

